



**Appel à projets
Marchés Mangeons mosellan
Contenu de l'appel à projets**

**Agriculture
Soutien à l'organisation de Marchés Mangeons mosellan
1^{er} appel à projets 2013
Conseil Général de la Moselle**

**Date limite de réception des dossiers complets* en 2 exemplaires :
31 décembre 2012 (le cachet de la poste faisant foi)
Au Conseil Général de la Moselle**

Il est vivement conseillé de transmettre son dossier le plus en amont possible de la date limite de réception, afin de pouvoir être assuré par accusé de réception que le dossier est complet et pourra être instruit.

Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle
1, rue du Pont Moreau
BP 11096
57036 METZ CEDEX 1

Contact :
Isabelle KNOEPFFLER
Tél : 03 87 78 07 28
e-mail : isabelle.knoepffler@cg57.fr

(*) Nous attirons votre attention sur le fait que **tout dossier doit être déposé complet pour être instruit par le Conseil Général de la Moselle** dans le cadre de cet appel à projet. En effet, un dossier s'avérant incomplet ne pourra être pris en compte.

1) Le contexte

Le département de la Moselle lance son 1^{er} appel à projets 2013 Marchés « Mangeons mosellan ».

Ce dispositif départemental vise à permettre aux communes, aux autres collectivités locales et aux associations qui souhaitent organiser un marché « Mangeons mosellan » de bénéficier d'une aide du département.

Chaque année, de très nombreux événements sont organisés en Moselle, autour du thème de l'agriculture et du monde rural. Si le Département n'a pas vocation à financer l'ensemble de ces foires, manifestations et animations, il souhaite néanmoins pouvoir accompagner une petite partie d'entre elles, dont le thème est en adéquation étroite avec la politique agricole qu'il soutient, en particulier en matière de circuits courts au travers des marchés « Mangeons mosellan ».

2) Objectifs définis au niveau départemental

- Faire découvrir le monde agricole et promouvoir les marchés locaux, les circuits courts, l'agriculture durable et les démarches permettant de créer une dynamique économique et sociale autour du thème de l'agriculture et de l'alimentation,
- Informer et sensibiliser les consommateurs de Moselle, qu'ils soient mosellans ou touristes de passage, sur les qualités, la valeur et les spécificités de l'agriculture mosellane,
- Développer la demande, en complément et en parallèle des actions entreprises par la Chambre d'Agriculture, les Organisations Professionnelles Agricoles, les filières et les acteurs publics et privés, pour favoriser l'offre des produits « Mangeons mosellan »,
- Accompagner les initiatives des collectivités locales, des communes et des associations dans le domaine des animations locales, autour du « bien vivre » et plus particulièrement du « bien manger » en Moselle,
- Soutenir l'organisation de marchés afin que soient majoritairement représentés des produits agréés à la marque « Mangeons mosellan » et conformément au règlement des marchés Mangeons mosellan en vigueur.

3) Critères d'éligibilité 2013

Le Département de la Moselle a défini les critères d'éligibilité décrits ci-après :

- Sont éligibles, les marchés « Mangeons mosellan » organisés dans tout le département de la Moselle, par une collectivité locale, une commune ou une association mosellane,
- Les organisateurs de la manifestation dans laquelle s'inscrit le marché s'engagent à respecter le règlement des marchés « Mangeons mosellan »,
- La manifestation doit répondre aux objectifs définis en 2).

Le périmètre géographique des projets proposés est le Département de la Moselle.

4) Aide du Département

Le Département apportera un soutien financier pour chaque marché des producteurs « Mangeons mosellan ».

Seul le dépositaire du projet sera bénéficiaire de l'aide et sera l'interlocuteur du Conseil Général.

5) Procédure

5-1) Candidature

Cet appel à projets s'adresse aux collectivités locales, aux communes et aux associations mosellanes désireuses de promouvoir les produits locaux à l'occasion d'un marché dédié aux produits agréés à la marque « Mangeons mosellan » ou s'inscrivant dans une manifestation plus large, répondant aux objectifs précisés en 2).

Les dossiers de candidature comprenant le « formulaire de candidature », le « règlement des marchés » ainsi que la « liste des produits agréés à la marque Mangeons mosellan » sont téléchargeables sur le site du Conseil Général de la Moselle www.cg57.fr. Ils peuvent également être envoyés par courrier aux pétitionnaires sur simple demande écrite adressée à :

Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle
1, rue du Pont Moreau
BP 11096
57036 METZ CEDEX 1

ou par téléphone au 03 87 78 07 28 (contact : Mme Isabelle KNOEPFFLER)

Les dossiers de candidature doivent être envoyés en deux exemplaires dont un original papier, à Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle, à l'adresse mentionnée ci-dessus, avant le 31 décembre 2012 (le cachet de la poste faisant foi). A cette date, ils doivent être réputés complets. Un projet de candidature complet comporte :

- le formulaire de candidature complété (partie II),
- le règlement des marchés « Mangeons mosellan » daté, signé et approuvé,
- un mémoire présentant la manifestation dans laquelle s'inscrit le marché « Mangeons mosellan » (la trame du mémoire est précisée en partie III du formulaire de candidature).

Un dossier INCOMPLET ou reçu après la date de clôture de l'appel à projets, ne pourra être pris en compte.

Le porteur de projet reçoit alors un accusé de réception du dossier complet, qui en aucun cas ne vaut sélection du projet. Les candidats seront informés de la sélection ou non de leur projet dans le courant du 1^{er} trimestre 2013.

5-2) Critères d'appréciation et de sélection

Le projet sera analysé au regard des enjeux et priorités définis au niveau départemental, selon les critères suivants :

- ◉ Le développement territorial : les manifestations retenues servent et accompagnent les politiques et les stratégies de développement territorial portées par le Conseil Général, dans ses relations avec les pouvoirs locaux et les acteurs économiques,
- ◉ La thématique : les porteurs de projet s'appuient sur une thématique réelle et reconnue de l'agriculture et de l'agro-tourisme mosellans,
- ◉ La dynamique associative, économique et sociale créée, l'association avec des organismes locaux, les liens et les interactions mis en place (animations...),

- ◉ L'éco-gestion de la manifestation : par exemple, utilisation de vaisselle recyclable, gestion des déchets produits lors de la manifestation, mais aussi transfert des savoirs-faires, autres...
- ◉ La visibilité du marché, notamment en matière de communication,
- ◉ Les conditions d'accueil des producteurs.

5-3) Calendrier de déroulement de l'appel à candidatures

Après examen de leur dossier, les candidats recevront un courrier d'acceptation ou de refus de leur projet dans le courant du 1^{er} trimestre 2013.

Si le dossier est accepté, une convention de partenariat sera établie par le service instructeur du Conseil Général de la Moselle.



**Formulaire de candidature
Appel à projets : Marchés Mangeons mosellan 2013**

PARTIE I

Ce formulaire est à joindre au dossier de candidature.

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement l'appel à projets.
Veuillez transmettre 2 exemplaires dont 1 exemplaire original à :

Monsieur le Président du Conseil Général de la Moselle
1, rue du Pont Moreau
BP 11096
57036 Metz Cedex

Et en conserver un exemplaire.

Cadre réservé au Département :

N° dossier :

Date de réception :

PARTIE II

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Organisme demandeur :

Statut juridique :

N° SIRET :

Raison sociale :

Adresse (permanente du demandeur)

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Fax :

Mail :

Représentant légal :

Nom :

Prénom :

Titre :

Chef de projet :

Nom :

Prénom :

Adresse (permanente du demandeur) :

Code postal :

Commune :

Fonction du chef de projet :

PARTIE III

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le porteur de projet remettra :

- un mémoire faisant apparaître :

A-PRESENTATION GENERALE DE VOTRE PROJET

- ◉ Canton dans lequel s'inscrit le projet, le public ciblé :

- ◉ Le lieu d'organisation :

- ◉ Les thèmes abordés :

- ◉ Eléments concernant la durée de la manifestation, la date de l'événement :

- ◉ Impact attendu de l'action (fournir les indicateurs de résultat : nombre de producteurs exposants, résultat d'une enquête de satisfaction menée auprès des producteurs, nombre de visiteurs locaux, régionaux ou nationaux etc....

- ◉ Les éléments descriptifs concernant l'organisation de la manifestation dont le règlement intérieur de celle-ci :

B-CONTENU DU PROJET

- Caractère innovant du projet :

 - Eco-gestion de la manifestation (aspect développement durable mis en avant) :

 - La communication, la couverture médiatique et la fréquentation attendue :

 - La dynamique associative, économique et sociale créée, les liens mis en place :

 - Les éléments permettant, au travers de la manifestation, de faire découvrir le monde agricole, les fermes, les différents ateliers ou productions existantes, le métier d'agriculteur, de promouvoir les marchés locaux, les circuits courts, l'agriculture durable et les démarches permettant de créer une dynamique économique et sociale, autour du thème de l'agriculture et de l'alimentation :
- le règlement des marchés « Mangeons mosellan » comportant la mention « lu et approuvé », la date de signature et la signature par la personne dûment habilitée,**
- le présent formulaire complété en partie II.**